



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2022-054
Département des Alpes-Maritimes**

SEANCE DU : JEUDI 23 JUIN 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Représentés : 4
Absents : 0
Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :
17/06/2022

Date d'affichage :
17/06/2022

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie AMMIRATI, Fabienne MANZONE et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Romain GAZIELLO, Yohann TANGUY, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Marc VAN WAYENBERGE, Claude BLANC et Mesdames Angélique CHATAIN, Marie-France LOUET, Sandra NIRANI, Isabelle PIANA, Valérie PELLERIN, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie-Françoise EL HEFNAOUI (Pouvoir à Monsieur Marc VAN WAYENBERGE), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Monsieur Jean-Pierre FRANCHI) et Monsieur Marc ERETEO (Pouvoir à Monsieur Claude BLANC).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Madame Marie AMMIRATI.

OBJET : Modification du prix du repas servi au restaurant scolaire.

Le coût de revient du repas servi au restaurant scolaire comporte les charges du personnel communal affecté au service, les charges d'entretien des locaux et de l'équipement du service et, enfin, le prix d'achat des repas.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, le prix du repas facturé aux familles est fixé à 3,35 € pour les enfants et 5,00 € pour les adultes.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20220623-2022_054-DE
Reçu le 30/06/2022
Publié le 30/06/2022

39 711 repas ont été facturés pour la période 2020-2021, pour une dépense s'élevant à 318 380 € et des recettes à 130 807 €, soit 187 572 € à la charge de la commune, selon le détail suivant :

Année 2020-2021	Prix achat repas TTC	Coût structure	Coût global	Prix vente	Reste à charge commune
Maternelle (37%)	2,948	3,294	7,789	3,350	4,439
Primaire (55%)	3,299	3,294	8,140	3,350	4,790
Adultes (2%)	3,650	3,294	8,491	5,000	3,491
Pique-niques (7%)	3,299	3,294	8,140	3,350	4,790

Aujourd'hui, les coûts supportés par la commune augmentent :

- Evolution des salaires du personnel (évolution annuelle ancienneté, augmentation du point d'indice annoncé au 1^{er} juillet 2022).
- Le prix de l'électricité et du gaz s'envolent.
- Le prix des matières premières augmente : le prestataire a annoncé une hausse de 20 %.

Aussi, afin de faire face à ces évolutions, il est proposé de porter les tarifs à 3,60 € (+7,45 %) pour les enfants et 5,50 € (+10 %) pour les adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs de la cantine à 3,60 € pour les enfants et 5,50 € pour les adultes à compter du 1^{er} septembre 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

- Transmission en Préfecture le : 30 juin 2022
- De l'affichage le : 30 juin 2022